Communauté de communes Baugeois-Vallée
15, avenue Legoulz de la Boulaie - Baugé
49150 BAUGÉ-EN-ANJOU
www.baugeoisvallee.fr

DEMANDE DE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Formulaire à adresser en 1 exemplaire,
accompagné d'1 original de l'étude de filière
à la communauté de communes BAUGEOIS-VALLEE**

1 – DEMANDEUR

Nom, Prénom (ou raison sociale) du propriétaire de l'immeuble :

.....

Date de naissance :

Adresse du demandeur :

Téléphone du domicile : Téléphone portable :

Adresse courriel :

Souhaite recevoir le rapport d'instruction et l'attestation de conformité du projet d'assainissement :

❒ Par mail ❒ Par courrier

2 – TERRAIN

Adresse du lieu de réalisation du dispositif :

.....

N° de cadastre de la parcelle : Section :

N° du permis de construire ou de la déclaration de travaux (s'il y a lieu) :

4	9										

3 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Habitation : Neuve ❒ Transformation ❒ Agrandissement ❒ Mise en conformité ❒

Type de résidence : Principale ❒ Secondaire ❒ Autre ❒

Nombre de personnes pouvant vivre dans l'immeuble :

Nombre de pièces principales *(code construction)* : 1 ❒ 2 ❒ 3 ❒ 4 ❒ 5 ❒ 6 ❒ 7 ❒ Autre :

Mode d'alimentation en eau : raccordé au réseau public oui ❒ non ❒

desservi par le réseau public oui ❒ non ❒

4 – CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Nature du sol	perméabilité > à10mm/h ☐ perméabilité < à10mm/h ☐
Terrain inondable	oui ☐ non ☐ PPRI ☐
Nappe d'eau présente à moins d'1 mètre du fond de fouille projeté	oui ☐ non ☐
Pente générale du terrain	< à 5% ☐ 5 à 10 % ☐ > à 10% ☐
Présence d'un puits ou forage sur ou à proximité de la propriété étudiée	oui ☐ non ☐
Distance du puits vis-à-vis de l'installation projetée	> à 35 m ☐ < à 35 m ☐
Puits utilisé(s) pour la consommation humaine	oui ☐ non ☐
Puits déclaré(s) en Mairie *(décret 2008-652)*	oui ☐ non ☐

5 - CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS PROJETEES

☐ Bac Dégraisseur		Capacitélitres		
☐ Fosse toutes eaux		Volume :m³		
☐ Epandage	☐ tranchées ☐ lit	Longueur :....m Surface m²	Nombre de tranchées :	
☐ Filtre à sable		Drainé ☐ Longueur :.....m	Non drainé ❒ Largeur :m	Imperméabilisé ☐ Hauteur :.....m.
☐ Tertre		Surface à la base m²	Surface au sommet : m²	
☐ Filière agréée		Nom : N° agrément		Capacité:EH.
☐ Relevage		Avant traitement ☐	Après traitement ☐	Volume :litres
☐ Rejet après traitement vers le milieu superficiel (exutoire)		Privé ☐	Communal (1) ☐	Départemental (1) ☐

(1) Le cadre 7 sera à compléter obligatoirement, si vous n'êtes pas propriétaire de l'exutoire, par la commune ou l'Agence technique départementale du Conseil général (la Communauté de Communes se chargera de faire la demande auprès de ces autorités)

6 – MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'étude) :

Téléphone :

Réalisateur de l'installation (entreprise) :

Téléphone :

7 – AUTORISATION DU PROPRIETAIRE DE L'EXUTOIRE (fossé, ruisseau, etc.,...)
(si vous n'êtes pas vous-même propriétaire)

Je soussigné

.....

propriétaire de l'exutoire mentionné dans le cadre 5 de la présente étude, **autorise** le déversement-après épuration- des rejets du dispositif d'assainissement non collectif faisant l'objet de cette demande dans l'exutoire dont je suis propriétaire sous réserve de l'approbation de l'étude de filière par le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Observation(s) éventuelles(s) du propriétaire de l'exutoire :

.....

.....

A, le (signature)

8 – AUTORISATION D'IMPLANTATION D'OUVRAGES A MOINS DE 3 M DES LIMITES DE PROPRIETE

Je soussigné (NOM et Prénom)

autorise M. et/ou Mme, propriétaire(s) de la parcelle cadastrée, à implanter le dispositif d'assainissement non collectif à moins de 3 m de la limite de propriété avec le domaine public.

Ce dispositif d'assainissement non collectif devra être conforme à la règlementation en vigueur.

A, le (signature)

9 – ATTESTATION DE NON UTILISATION DU PUITS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
(à remplir par le propriétaire du puits)

Je soussigné (NOM et Prénom)

propriétaire du puits mentionné dans le cadre 4 de la présente étude, **certifie** que le dit puits n'est pas utilisé pour la consommation humaine.

A, le (signature)

10 – OBSERVATIONS PREALABLES DU MAIRE
(sur l'aptitude du sol à l'infiltration, présence de nappe, de puits, problèmes sanitaires, etc ...)

.....

.....

La vérification de la bonne exécution de travaux sera réalisée par le SPANC de la communauté de communes Baugeois-Vallée (*voir les contacts dans l'encadré 13*).

A, le (signature)

11 – PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Un rapport justifiant l'adéquation de la filière proposée aux caractéristiques de la propriété et aux besoins (caractéristiques du sol, environnement, occupation…).
- Les documents cartographiques suivants :
 - Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000ème (taille minimum de 20 cm x 15 cm)
 - Plan détaillé de la zone étudiée à l'échelle cadastrale comprise entre 1/1000 et 1/2500.
 - Plan d'implantation de l'habitation et des ouvrages d'assainissement (à l'échelle) au 1/500ème, ainsi que la localisation des sondages et du test de perméabilité
 - Profil en long de l'installation sans échelle mais avec côtes fil d'eau, côtes terrain naturel, côtes projet fini et linéaire
- La documentation technique correspondant au type de système d'assainissement proposé

12 – ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le bureau d'étude et le SPANC de toute modification de son projet et à en supporter les éventuels frais d'instruction du dossier par le service ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC ;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans la délibération en vigueur :

 Tarifs 2025 (TTC), pour une installation inférieure à 20 EH :

 - ***Examen préalable de la conception – 100 € ; Contre-examen, si changement de choix de filière – 52 €***
 - ***Vérification de bonne exécution des travaux - 151 € ; Contre-visite, si malfaçon ou travaux inachevés – 110 €***

A ……., le …….
(signature obligatoire)

13 – CONTACTS SPANC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLEE

Service Public Assainissement Non Collectif - diagnostic@baugeoisvallee.fr

Secrétariat-facturation : 02 44 08 80 24

Cellule technique : 02 44 08 80 29